

nous avons eu une politique de l'énergie, que nous en avons une à l'heure actuelle, ou que nous en aurons une éventuellement.

La question de la politique énergétique est très intéressante et a fait l'objet d'une grande attention en 1972. En fait, je me rappelle qu'à l'époque, M. Doug Stewart, l'ancien député d'Okanagan Kootenay, avait dit que les libéraux n'avaient toujours pas de politique en matière d'énergie. Je me demande si c'est pour cette raison qu'il a décidé de prendre sa retraite. De toute manière, la position du chef de mon parti à ce sujet était très claire en 1972: il a souligné la nécessité de mettre au point une politique énergétique, qui n'existait pas en ce temps-là et qui n'existe pas vraiment non plus aujourd'hui.

Lisons deux ou trois fois la présente déclaration et cherchons-y ce qu'elle contient et non pas ce qu'elle prétend contenir. Semblant limiter la question de l'énergie au pétrole et au gaz, et seulement au pétrole et au gaz, elle vaut aussi en fait, à mon avis, pour toutes les sources d'énergie, qu'il s'agisse de pétrole ou de gaz, d'énergie thermonucléaire, hydraulique et de son dérivé, l'énergie hydro-électrique, ou des centrales thermique alimentées au charbon et au coke. Ces deux derniers, le charbon et le coke, ainsi que l'énergie hydro-électrique, sont d'un grand intérêt pour moi et préoccupent mes commettants. Ils préoccupent aussi les gens de la circonscription d'Okanagan-Boundary. Je la mentionne à cause des énormes gisements de charbon qu'on trouve à Fernie et dans la région du Nid-de-Corbeau.

● (2150)

Pourquoi la population de Kootenay-Ouest s'inquiète-t-elle? Je ne pense pas que beaucoup d'anciens de cette Chambre, pas plus que la population de ma circonscription, auront oublié la façon dont la Columbia a été bradée, ni le canal de la Kootenay dont nous sommes maintenant affligés, les barrages de la Kootenay, le barrage de la Libby qui fait notre malheur, ni les effets désastreux qu'a subis l'environnement du lac Kootenay et de la rivière Pend-d'Oreille. Vous voulez savoir ce que pense la population de ma circonscription de ce rôle de porteur d'eau que nous jouons vis-à-vis du continent nord-américain? Elle considère comme une menace directe à son existence la possibilité de se voir imposer un autre barrage maudit. Elle en a par-dessus la tête des barrages.

Qu'est-ce qu'elle fait pour régler la situation? Voyez B.C. Hydro et son projet de barrage de la Pend-d'Oreille. Les habitants de Trail, de Fruitvale et des environs ont eu le bon sens d'agir et ils ont pu faire interrompre la réalisation du projet en attendant que des études adéquates aient été effectuées sur les répercussions écologiques, les besoins en électricité hydraulique, le bilan global, etc. Je puis vous assurer que la population n'abandonnera pas la partie, qu'il s'agisse d'exploitation hydraulique ou de charbon.

Quand le ministre évoque une politique nationale de l'énergie, je ne sais pas s'il veut parler d'une politique du pétrole ou du gaz ou d'une politique énergétique vraiment nationale, et je ne vois pas bien quelles sont les composan-

Huile et pétrole

tes d'une telle politique. A mon avis personne ne le sait, sauf peut-être le ministre.

Le bill dont nous sommes saisis n'est pas le reflet du Canada, mais celui d'une bureaucratie arrogante, égoïste et dictatoriale. Permettez-moi de citer l'article 109 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique:

Toutes les terres, mines, minéraux et réserves royales appartenant aux différentes provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick lors de l'union, et toutes les sommes d'argent alors dues ou payables pour ces terres, mines, minéraux et réserves royales, appartiendront aux différentes provinces d'Ontario, Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, dans lesquelles ils sont sis et situés, ou exigibles...

Comme le disait le député qui m'a précédé, il est vrai que l'époque dont il était question alors était bien différente d'aujourd'hui, mais le gouvernement n'en a pas moins le devoir de parler à cœur ouvert avec les premiers ministres des provinces. Cela n'exclut nullement la nécessité de marchander ferme. Il ne suffit pas que le premier ministre d'une province ne soit pas d'accord. On doit poursuivre le dialogue plutôt que de s'engager dans un affrontement.

Quelles sont les réactions des premiers ministres actuellement, que feront-ils dans l'avenir, à mesure que notre politique nationale prendra de l'ampleur, pour nous permettre de songer à la production d'énergie hydro-électrique, thermique et thermonucléaire? Voilà autant d'aspects de la question de l'énergie, aspects qui toucheront toutes les provinces. Le gouvernement fédéral aura un rôle à jouer, mais il s'agit de savoir lequel et à quelles conditions.

L'article 36 du bill donnera, à mon avis, aux premiers ministres des provinces une véritable migraine. Ce bill représente un précédent important à l'étape suivante. Je crois que cette prochaine étape, en plus de préparer le terrain en vue de l'établissement d'une politique dans les domaines des ressources énergétiques, préparera également le terrain au ministre des Finances (M. Turner) pour le budget qu'il présentera au gouvernement et à la population. Que fera-t-il? Il s'attaquera probablement aux domaines de l'énergie et des ressources naturelles avec de nouveaux impôts, ce qui aggravera, de nouveau par une confrontation directe avec les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan, toute la question de la fiscalité en matière de ressources. A mon sens, ce bill sur l'énergie doit préparer le terrain pour ces nouveaux impôts.

On pourrait demander ce qui justifie une telle préoccupation chez moi ou chez mes mandants. Je m'inquiète à cause des vastes ressources minières dans les circonscriptions de Kootenay-Ouest et d'Okanagan-Kootenay et à cause des impôts excessifs qu'a déjà imposés un gouvernement provincial imprévoyant. Au cours du débat on a cité les paroles de M. Laskin. Il convient de les répéter:

Ni le dominion ni les provinces ne peuvent user de leurs pouvoirs respectifs en matière d'imposition pour neutraliser les pouvoirs conférés par l'autre à ses fonctionnaires ou pour diminuer sensiblement leur statut.

Je ne m'intéresse pas aux subtilités d'ordre technique ou aux grandes questions économiques dont mes collègues expérimentés ont parlé. Mes préoccupations sont celles des gens que je représente. Puis-je signaler qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?